

**COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 03 JUILLET 2023 A 18 H 00**

ORDRE DU JOUR :

- **Intervention de Mr HAREL Fabien (Agence de Développement 05) en Visio à 18 h 00**
- **Validation du compte rendu du 22 mai 2023**
- **Modification des statuts du SYME**
- **Travaux voirie**
- **Demandes de Subvention**
- **Remboursement divers**
- **Questions diverses**

Le trois juillet deux mil vingt trois à 18 heures 00 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Bruis Valdoule, le Conseil municipal de la commune nouvelle de VALDOULE, convoqué le 15 juin 2023. La séance est ouverte sous la présidence de Gérard TENOUX, Maire de Valdoule

Etaient présents : TENOUX Gérard, AUBEPART André, BOURGEAUD Nathalie, COMBE Liliane, TENOUX Camille, AIMONIER Jean LUC, LANGLOIS Noëlle, DEWILDE Claudine, CHARMET Brigitte

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Etaient absents et excusés : COUSIN Marty - AUBERT Eveline

Assistait également : Corinne Tenoux.

ORDRE DU JOUR :

- **Intervention de Mr HAREL Fabien (agence de développement 05) en Visio à 18 h 00**

Monsieur Harel nous fait part des deux façons dont Monsieur Vincent Gautier peut s'installer à Valdoule. Monsieur Vincent Gautier est présent à cette réunion. Il peut s'installer en libéral, seul. Ou alors en équipe de soins primaires ; Cela implique d'y être au moins deux, un médecin et un paramédical. Ils peuvent être regroupés ou non sur le même site, l'idée est qu'ils souhaitent se mobiliser autour d'une thématique commune bénéficiant à leurs patients. Cette formule semble mieux adaptée à notre territoire isolé, permettant une meilleure coordination entre le médecin, les infirmières et le podologue qui interviennent auprès des mêmes personnes, facilitant leurs échanges.

- **Validation du compte rendu du 22 mai 2023**

Le compte rendu du 22 mai 2023 est validé à l'unanimité des membres présents.

- **Modification des statuts du SYME (territoire d'énergie Hautes-Alpes)**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président de Territoire d'Energie Hautes-Alpes Syme05 du 07 juin 2023 présentant la réforme statutaire adoptée par le comité syndical le 10 mai dernier, portant sur le changement de représentation des communes au sein des collèges de compétences spécifiques au sein du comité syndical.

Monsieur le Maire expose à son Conseil que Territoire d'Energie Hautes-Alpes connaît une augmentation du nombre d'adhésion des Communes adhérentes à ses compétences optionnelles. Afin d'éviter une surreprésentation de certaines communes par rapport aux collèges territoriaux, il convient de modifier

l'article 5 des statuts du Syndicat en mettant en place une règle sur la représentation des collèges optionnels au comité syndical.

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des communes adhérentes à Territoire d'énergie Hautes Alpes Syme05 de se prononcer dans un délai de trois mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable

Monsieur le Maire invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur ces modifications statutaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les modifications statutaires de territoire d'énergie Hautes-Alpes présentées,
- Prend acte des changements intervenus dans lesdits statuts

- **Travaux voirie**

Le Maire fait part à son Conseil des divers petits travaux de voirie à exécuter, sur plusieurs voies communales de Valdoule. D'autres travaux à exécuter sont également signalés.

- **Demandes de Subvention**

Le Maire fait part à son Conseil Municipal des différentes demandes de subventions d'associations, à savoir :

Association Crréa Sud

Association Montmorin Assoc

Association La Joyeuse de Bruis

Le Conseil Municipal, après un rapide tour de table et après en avoir délibéré, décide d'attribuer la somme de 1 000.00 euros à chacune des trois associations, et valide une aide exceptionnelle de 500 euros à l'association La Joyeuse de Bruis pour participation au feu d'artifice.

- **Remboursement divers**

Le Maire fait part à son Conseil Municipal de la facture d'un montant de 42.00 euros payée par Jean Luc Aimonier, pour l'achat d'une deuxième moustiquaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le remboursement de la somme de 42.00 euros à Monsieur Jean Luc Aimonier.

- **Questions diverses**

Le Maire informe son Conseil de la mise en place d'un compteur festivités sous le préau de l'école. Le compteur est opérationnel, cela a coûté la somme de 4 386.48 euros.

Monsieur le Maire fait part du devis de maîtrise d'ouvrage de la maison Sylvestre. Un nouveau devis sera demandé à un autre architecte.

En ce qui concerne le parking de Montmorin, afin de délimiter l'espace, des barrières seront posées.

Madame Pannier a donné son préavis pour rendre son logement le 30 septembre 2023. Elle laisse tout son mobilier. En compensation, le Conseil Municipal lui fait grâce de deux mois de loyer.

**COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 03 JUILLET 2023 A 18 H 00**

Compte tenu de la nouvelle affectation de l'ancienne Mairie de Montmorin, qui va devenir un cabinet médical, un état des lieux du mobilier a été fait. En effet le médecin a tout son mobilier nécessaire. Il a été décidé de déplacer les armoires à la Mairie de Valdoule, seuls les deux bureaux seront mis en vente :
Le petit bureau pour la somme de 50 euros
Le grand bureau pour la somme de cent euros

Compte tenu que des personnes en ont fait la demande, le conseil municipal souhaite solliciter la CCSB pour la benne à encombrants.

Le Maire expose à son Conseil Municipal, que la collectivité va procéder à l'envoi des courriers d'adres-sage. La demande du relevé d'eau sera effectuée en même temps pour des économies de frais postaux.

Le Maire fait part de la zone blanche en téléphonie vers l'adoux d'Oule. Un dossier a été envoyé au Département.

Le Maire fait part à son Conseil Municipal de la possibilité de déposer un dossier auprès de la conférence des financeurs pour la perte d'autonomie. Le Conseil Municipal valide le dépôt de ce dossier qui doit être fait avant le 10 juillet 2023.

La séance est levée à 20 h 45.